



www.elsys-design.com

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

ELSYS Design

Mai 2016



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

ELSYS Design renouvelle son engagement au Pacte Mondial

Le 19 Mai 2016

Honorable Secrétaire Général,

Nous sommes heureux de confirmer qu'ELSYS Design soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous tenons également à vous exprimer notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence. Nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre entreprise, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Nous ferons une déclaration claire et publique sur ce sujet et informerons nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Cette déclaration prendra la forme d'un communiqué de presse, que nous publierons prochainement.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial et ce, chaque année.

Nous avons une pleine conscience des défis à relever et en ce sens, nous nous inscrivons chaque jour dans une démarche d'amélioration.

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'agréer, Honorable Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.



Radomir JOVANOVIC
Directeur Général
ELSYS Design

Description des mesures pratiques

ELSYS Design, en adhérant au Pacte Mondial le 11/01/11, s'est engagé à respecter les 10 principes suivants :

Droits de l'homme

- Principe N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
- Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

- Principe N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe N°4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Principe N°5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et
- Principe N°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Principe N°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- Principe N°9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Pour sa cinquième Communication sur le Progrès, ELSYS Design présente les actions réalisées durant la période Mai 2015 – Mai 2016 dans les domaines du respect des Droits de l'homme et des normes de travail.

Droits de l'homme

Principe N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

- De manière générale, ELSYS Design adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs et à l'interdiction du travail forcé.
- Depuis la création d'ELSYS Design en 2000, les femmes et les hommes sont au cœur de la philosophie de l'entreprise. Ils représentent sa principale richesse.

- ELSYS Design s'engage à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.
- Tout collaborateur a choisi librement de travailler chez ELSYS Design ; chacun peut également quitter librement l'entreprise en respectant un préavis raisonnable.
- ELSYS Design promeut le dialogue avec ses collaborateurs. Chaque année, la direction leur présente les résultats de l'entreprise et les invite à s'exprimer quant à leur vie au sein d'ELSYS Design.

Mise en œuvre pratique :

- Les ingénieurs d'ELSYS Design disposent d'un lien privilégié avec leur responsable d'affaires en charge de leur suivi. Ils sont libres d'échanger avec lui quant à leur vie d'ingénieur chez ELSYS Design.
- De plus, les directeurs régionaux organisent des tables rondes. L'objectif étant de permettre aux ingénieurs de se rencontrer et de partager leurs expériences au sein de la société.

Mesure des résultats :

- En France, 100% du personnel est représenté par des instances élues par le personnel.
- Des réunions mensuelles sont organisées avec le Comité d'entreprise et les délégués du personnel.
- Sur la période du COP, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté. ELSYS Design veillera à ce qu'il en soit toujours ainsi.

Normes de travail :

Principe N°4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe n°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

- ELSYS Design assure à ses institutions représentatives du personnel l'ensemble des droits prévus par la législation française.
- ELSYS Design s'engage à toujours exécuter les prestations de services pour lesquelles il est choisi dans le strict respect de la législation et de la réglementation en matière de droit du travail.
- ELSYS Design s'engage à ne pas recourir au travail des enfants ou à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire.
- ELSYS Design privilégie les CDI pour ses salariés.
- En recherche permanente de «potentiels» techniques auxquels s'associent des qualités humaines et un véritable sens de la relation client, ELSYS Design procède à une sélection rigoureuse de ses collaborateurs. Les critères d'embauche sont les compétences du candidat, sa motivation réelle et son potentiel. Cette politique de recrutement exclut dès lors toute forme de discrimination (origine, race, religion, âge, sexe, orientation sexuelle...). L'objectif unique d'ELSYS Design est de rassembler les meilleurs ingénieurs en conception de systèmes électroniques.
- ELSYS Design s'investit dans la vie de nombreuses écoles d'ingénieurs et universités pour préparer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Mise en œuvre pratique :

- A l'occasion de l'entretien annuel, chaque le salarié ELSYS Design fait le point sur le travail réalisé et ses souhaits d'évolution de carrière. Cet entretien est également l'occasion pour lui de signaler d'éventuelles causes de stress au travail et de discuter de la mise en œuvre de mesures correctrices (jours de repos, formation, etc).
- Le CDI est le contrat de travail proposé par défaut
- Une salariée ELSYS Design est chargée des relations avec les écoles et les universités. Elle participe ou organise la participation d'ingénieurs ELSYS Design à des événements organisés sur les campus : tables-ronde, ateliers de préparation de CVs, simulation d'entretiens. Elle transmet également les offres de stages et d'emplois destinées aux jeunes diplômés.

Mesure des résultats :

- Au 30 Avril 2016, 99% des salariés ELSYS Design sont employés en CDI
- ELSYS Design a signé un plan seniors le 08 décembre 2009
- Un plan égalité H/F a été signé le 12/09/2012
- Un contrat de génération a été signé le 30 Septembre 2013
- ELSYS Design a noué des partenariats avec une vingtaine d'écoles d'ingénieurs en France
- Les collaborateurs d'ELSYS Design sont issus de multiples horizons et origines (Algérie, Chili, Chine, Dom-Tom, Espagne, France, Italie, Mali, Maroc, Portugal, Rwanda, Serbie, Tunisie...)
- Lors de l'achat de ses fournitures, ELSYS Design collabore avec plusieurs sociétés qui emploient des personnes en réinsertion

Environnement

Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe N°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe N°9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- ELSYS Design propose à ses clients une offre de services intellectuels en conception de systèmes électroniques.
- Néanmoins, pour fournir ces services, les collaborateurs d'ELSYS Design ont besoin d'ordinateurs et d'équipements électroniques (consommateurs d'électricité et composés de produits polluants), de papier (qui peut contribuer suivant son origine au processus de déforestation), de locaux (consommateurs d'énergie pour la climatisation et l'éclairage) ; ils doivent également se déplacer, ce qui génère de la pollution atmosphérique.
- La direction d'ELSYS Design a conscience que l'entreprise doit progressivement faire évoluer ses pratiques pour diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement.

Mise en œuvre pratique :

- Le 03 Septembre 2013, une charte RSE a été créée. Elle est depuis entrée en vigueur.
- Les composants informatiques (pc, batteries,...) sont recyclés par des sociétés spécialisées
- Toutes les nouvelles imprimantes sont paramétrées par défaut en N/B, ont un mode livret, une consommation électrique réduite et un mode économique. Elles sont elles aussi recyclées à la fin de leur usage
- ELSYS Design utilise du papier 80g au lieu de 100g

- Le magazine interne « *THE ADVANSER* » est diffusé tous les trimestres aux salariés au format électronique ; seule une dizaine d'exemplaires papiers est imprimée pour l'accueil des centres techniques.
- Une refonte complète de l'extranet ELSYS Design, dédié aux salariés de la société, a été réalisée en 2013. L'outil est en ligne depuis Juillet 2013. Un grand nombre d'informations y figure, ce qui limite leur diffusion au format papier.
- La plupart des voitures de fonction sont équipées d'un premier niveau d'hybridation : système start & stop et / ou moteur HDI

Mesure des résultats :

- A ce jour, ELSYS Design ne dispose pas d'indicateurs simples pour mesurer ses efforts destinés à limiter l'impact environnemental de ses activités. En effet, société en croissance, les consommations énergétiques et de fournitures ont tendance à augmenter en valeur absolue.
De plus, les ingénieurs travaillent tantôt dans les locaux d'ELSYS Design, tantôt chez les clients : mesurer par exemple l'évolution de la consommation de papier par ingénieur est donc difficile.

Lutte contre la corruption

Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

- La politique commerciale d'ELSYS Design impose aux responsables commerciaux de nouer des relations adaptées avec leurs clients et fournisseurs, dans le strict respect des lois relatives à la corruption.

Mise en œuvre pratique :

- Chaque fin d'année, ELSYS Design réalise un cadeau promotionnel qui est envoyé à tous ses clients, prospects, partenaires et salariés. Ce cadeau, symbolique, a une valeur inférieure à 20€.

Mesure des résultats :

- A ce jour, ELSYS Design n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce sujet et veillera à ce qu'il en soit toujours ainsi.